

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Convocation du 28 juin 2022.

L'an deux mil vingt et un, le 2 mai à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Nathalie DENIS, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Isabelle MORESI, et Florence RIUS.

Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER et Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Sylvie DESBOURDELLES (Pouvoir donné à Thomas ALESSI), Chani PETIT (Pouvoir donné à Vincent LABOURIER), Stanislas BOUCHET (Pouvoir donné à Nathalie DENIS), Olivier CHAMBE (Pouvoir donné à Elvine LEON),

Absents :

2022-38/ Délibération autorisant la signature de la convention entre la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle et la mairie de Fleurieux sur l'Arbresle pour la réalisation de Chantiers Jeunes

Rapporteur : Véronique BOUCHARD

VU le projet de convention entre la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA) et la mairie relatif aux chantiers jeunes,

Considérant que la mairie de Fleurieux sur l'Arbresle souhaite organiser des chantiers jeunes sur son territoire afin de créer un lien entre les jeunes et les services municipaux par le biais de la MJC Eveux-Fleurieux,

Un chantier est d'ores et déjà prévu la semaine du 11 juillet. La mission sera de rénover la peinture qui s'effrite sur les tours du château de l'école, plus un peu d'entretien et de

désherbage du site.

Un second chantier est en réflexion pour les vacances de la Toussaint.

Pour ce travail, les jeunes recevront une gratification de 100 euros versés par la mairie mais remboursés par la CCPA.

L'annonce de ce chantier se fait par le biais du Point Informations Jeunesse et le panneau Pocket.

Chaque chantier peut accueillir six jeunes.

Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➤ D'autoriser monsieur le maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle pour la réalisation de chantier jeunes en 2022.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,


Diogène BATAÏLLA

Diogène BATAÏLLA